François NEGREL-FILIPPI

Avocat au Barreau de Paris

6 rue Anatole de la Forge
75017 Paris, FRANCE

Standard :
+ 33 (0)1 44 09 04 58
Fax : + 33 (0)1 44 09 03 19

francois.negrel-filippi@delaporte-briard.com

François NEGREL-FILIPPI est docteur en droit, chargé de cours à l'université Paris Est-Créteil et avocat au barreau de Paris depuis 2013. Après avoir travaillé auprès d'avocats à la Cour et d'avocats aux Conseils, il collabore à l'activité du cabinet depuis 2016.

FORMATION

- Master II de Droit pénal et politique criminelle en Europe, Université Paris I Panthéon-Sorbonne
- Certificat de sciences criminelles, Institut de criminologie de Paris, Université Paris II Panthéon-Assas
- Doctorat d'État en droit, mention très honorable, félicitations du jury et autorisation de publication de sa thèse « *Le dol éventuel : vers la reconnaissance d'une intention atténuée ? L'appréhension de la notion de risque par la sphère pénale* », sous la direction de Madame le Professeur Geneviève Giudicelli-Delage, Université Paris I Panthéon-Sorbonne
- Enseignant à l'université Paris Est-Créteil en droit pénal, procédure pénale, droit comparé et histoire du droit
- Enseignant à l'École de formation des Barreaux de la cour d'appel de Paris et à Cap Avocat en droit pénal et procédure pénale.

DOMAINES D'INTERVENTION

- Droit pénal et droit pénal des affaires
- Procédure pénale

DELAPORTE & BRIARD
AVOCAT AU CONSEIL D'ÉTAT ET À LA COUR DE CASSATION